



COMMUNE  
DE  
1267 COINSINS

## PREAVIS N° 005/2023

### RELATIF A L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2024.

Préparation : L. Bardet, syndic et A. Delay, boursière

Présentation : L. Bardet, syndic

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956
- des articles 79 à 86 du règlement du Conseil général du 15 décembre 2014
- des articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979

la Municipalité soumet le budget 2024 à votre approbation :

Produits	Fr.	3'835'200.00
Charges	Fr.	<u>3'705'150.00</u>
Excédent de revenus	Fr.	<u>130'050.00</u>

Vous trouvez les informations principales dans le dossier du budget ci-joint avec des commentaires insérés directement en-dessous des comptes présentant une différence significative avec le budget 2023.

Quelques explications complémentaires vous sont apportées ci-dessous par chapitre.

#### **21 Impôts**

Il a été tenu compte de la baisse de 2 points d'impôts validée par le Conseil Général en juin 2023, ainsi que d'une population stable de 500 habitants. De plus, il semblerait que l'on assiste à un tassement des rentrées fiscales en 2023 d'où une certaine prudence sur notre budget 2024.

#### **22 + 61 + 72 Péréquation financière et cohésion sociale (anciennement facture sociale), participation à la facture policière**

Le calcul relatif au financement de la cohésion sociale ainsi qu'à l'alimentation du fonds de péréquation a été effectué sur la base des projections des recettes fiscales pour l'année 2024.

Compte 220.3520 : les rendements d'impôts 2024 budgétés étant inférieurs au budget 2023, notre participation à la péréquation est également plus basse.

Compte 610.3510 : notre participation à la facture policière se basant, d'une part sur le nombre d'habitant et, d'autre part sur la valeur du point d'impôt communal, notre participation varie également à la baisse par rapport au budget 2023.

Compte 720.3510 : ici la différence est plus marquée et provient du fait que le Canton a pris à sa charge une part des charges sociales selon l'accord conclu en 2020.

Pour information, ces 3 montants (péréquation + cohésion sociale + facture policière) représentent Fr. 1'158'000.00 soit 31% des dépenses globales de la commune (contre 37.6% au budget 2023).

Les charges courantes (ménage communal) augmentent légèrement à Fr. 2'547'150.00 (Fr. 2'400'660.00 au budget 2023). Ceci est dû principalement au coût de l'amortissement des travaux du Complexe scolaire pour un montant de Fr. 66'000.00 par année.

## 81 Service des eaux

Compte 810.3520 + répartition intercommunale :

Vous trouvez également dans le dossier du budget la répartition intercommunale de la SIAEP. Celle-ci étant une entente intercommunale, le budget de la SIAEP est donc également soumis à votre approbation par le biais de ce préavis.

### Conclusions

Dans l'ensemble, ce budget 2024 ne présente pas de grosses différences par rapport à l'année dernière et a été établi dans la continuité des budgets des années précédentes.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis N° 005/2023 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

Le Syndic  Le Secrétaire 

L. Bardet  B. Ruchonnet

Le sceau officiel de la Commune de Coinsins est visible au centre, portant l'inscription 'AU NOM DE LA MUNICIPALITE' en haut, 'COMMUNE DE COINSINS' à l'extérieur, 'CANTON DE VAUD' à l'intérieur, et 'LIBERTÉ ET PATRIE' sur un drapeau au centre. En bas du sceau, il est écrit 'La Municipalité'.

Adopté par la Municipalité, en séance du 6 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Annexes :

- Budget 2024
- Plan d'investissements 2024-2027 (pour information).